

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 392 promulguant le décret du 10 Octobre 1914, modifiant le décret du 29 Décembre 1903 réglementant la solde des troupes coloniales el métropolitaines a la charge du Département des Colonies.

n° 392

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 19 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le décret du 10 Octobre 1914, modifiant le décret du 29 Décembre 1903 réglementant la solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies :

Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 14 Octobre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 10 Octobre 1914 susvisé.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie./:

Fernand DELTEL.